



## **La question**

L'information est le vecteur du terrain des Droits Humains. C'est l'atout le plus précieux des ONG de défense des Droits Humains et elle constitue un outil puissant dans le combat contre la prolifération des violations des Droits Humains. Les ONG rassemblent l'information sur ces violations afin d'attirer l'attention sur les difficultés que rencontrent victimes et justice devant les exactions perpétrées. Une fois collectées, ces informations sont utilisées par les ONG internationales pour attirer l'attention des médias, provoquer une prise de conscience et une pression politique, et contribuer à ce que justice soit rendue par les tribunaux et les commissions vérité. Sans la collecte et l'exploitation de ces informations, les campagnes de défense des Droits Humains n'ont que peu de chances de succès.

Toutefois, les ONG locales et internationales de défense des Droits Humains nous signalent qu'à l'heure actuelle, un grand nombre d'informations témoignant des violations et des atteintes qui avaient été collectées par les groupements de base de défense Droits Humains sont confisquées, détruites ou négligées, réduisant ainsi leur efficacité et rendant difficile ou impossible pour les plaignants, les commissions vérité et les groupements internationaux de défense des Droits Humains l'utilisation de ces informations comme preuve visant à engager la responsabilité des auteurs d'atteintes aux Droits Humains.

La communauté des Droits Humains nous signale avoir le besoin urgent d'un outil pouvant collecter, organiser et stocker en toute sécurité les informations relatives aux violations des Droits Humains, ce qui leur permettrait de mieux attirer l'attention sur les violations des Droits Humains, de porter assistance au cours des procès de leurs auteurs et de décourager de nouvelles atteintes. Cet outil se doit:

- D'empêcher la perte, le vol ou la destruction des informations.
- D'assurer la conservation des archives des groupes de défense des Droits Humains, permettant ainsi aux chercheurs de mieux évaluer l'étendue et le degré des violations et d'établir un éventail de types d'atteintes basé sur les informations recueillies parmi un plus grand nombre de témoins.
- D'offrir aux groupes de base la maîtrise de leurs propres informations, leur permettant ainsi de décider de ce qui doit être rendu public et de ce qui doit rester strictement privé.
- De donner aux activistes, aux plaignants, à la presse et au public un accès direct aux voix des victimes des violations des Droits Humains.

L'American Association for the Advancement of Science estime qu'il existe environ 10.000 ONG de défense des Droits Humains dans le monde qui collectent toutes formes d'informations sur le terrain. Nombre de recherches et d'interviews démontrent que les ONG constituent des archives par diverses méthodes allant des notes manuscrites ou dactylographiées jusqu'aux tableurs informatisés, ce qui provoque un archivage incohérent et fortuit qu'il est difficile de partager dans le domaine des Droits Humains. En outre, au cours des études de terrain, les utilisateurs nous ont confié que les informations

archivées localement sur papier ou sur les ordinateurs sont vulnérables au vol, à la perte ou à la destruction. Au sein d'un organisme Sri Lankais de lutte pour les Droits Humains, par exemple, les termites ont englouti sept années de collecte d'informations sur les violations, qui avaient été archivées sous format papier.

### **La réponse – le logiciel Martus**

Pour répondre à ces questions, Benetech, l'OBNL des technologies de pointe de la Silicon Valley, a développé le Système Martus de Communiqués sur les Droits Humains, outil technologique à code source libre conçu dans le but d'aider les organismes de défense des Droits Humains à collecter, sauvegarder, organiser et disséminer les informations dénonçant les atteintes aux Droits Humains. Il permet aux ONG de base de stocker leurs archives en toute sécurité sur des serveurs extérieurs grâce à un logiciel facile d'emploi, destiné à préserver les preuves capitales pour la recherche, les enquêtes et les poursuites.

Ce logiciel a été conçu en consultation avec les groupements de défense des Droits Humains et les experts du monde entier, notamment le Dr. Patrick Ball, l'un des leaders mondiaux de la statistique des Droits Humains. L'équipe Martus a discuté de leurs besoins avec les organismes internationaux de défense des Droits Humains tels que Human Rights Watch, le Lawyer's Committee for Human Rights, l'Open Society Institute, les Nations Unies et Amnesty International, ainsi que les organismes de terrain de plus de douze pays. En outre et avant de commencer l'écriture de ce logiciel, Benetech a mené une étude de marché de terrain au Sri Lanka, au Cambodge, au Guatemala et en Russie. Plus de douze groupements au Guatemala, en Russie, au Sri Lanka et aux USA ont testé une version bêta du logiciel et nous ont fourni un retour capital sur les problèmes de conception et de convivialité, aboutissant à des modifications significatives à la version finale. Parmi les testeurs et supporters de premier ordre figurent entre autres la Commission des Droits Humains du Sri Lanka, le Consortium of Humanitarian Agencies du Sri Lanka, et le Centro para Accion Legal en Derechos Humanos du Guatemala [CALDH].

En conséquence, le Système Martus de Communiqués sur les Droits Humains propose ce que les utilisateurs nous ont signalé être les quatre conditions critiques à la protection logicielle des archives collectées par les groupes de base de défense des Droits Humains :

**Convivialité.** Ce logiciel est aussi facile à utiliser qu'un email, il peut fonctionner sur un ordinateur bon marché et ne nécessite aucune connexion permanente à Internet.

**Sécurité.** Les archives sont cryptées, stockées en toute sécurité sur un site extérieur, sauvegardées en de nombreux endroits et protégées par un mot de passe unique.

**Consultation.** Les groupes peuvent consulter les violations spécifiques et les détails distinctifs, et les chercheurs extérieurs peuvent recevoir l'autorisation d'accéder aux archives.

**Transparence.** Ce logiciel est à code source libre – tout groupe peut consulter le code et prendre une décision avertie sur l'utilisation du logiciel Martus.

L'adoption et le déploiement de cette technologie contribueront à garantir une meilleure protection et une plus grande facilité d'accès aux archives répertoriant les atteintes aux Droits Humains.

Les applications futures du logiciel Martus engloberont la surveillance d'autres atteintes telles que la violence contre les femmes, le trafic humain, la destruction de l'environnement et les crimes motivés par la haine. Ce logiciel et son code source peuvent être téléchargés sur le site [www.martus.org](http://www.martus.org).